

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande relative au transfert d'actifs à la direction principale Services partagés
(Dossier R-4198-2022)*

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 21 juin 2022, une demande pour obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin de disposer et de transférer des actifs à la direction principale Services partagés (la **DPSP**) (le **Projet**).

Le Projet vise des actifs de la catégorie d'investissement « Maintien des actifs ». L'autorisation de transférer ces actifs se traduira par leur retrait de la base de tarification du Transporteur au coût comptable conformément au Code de conduite du Transporteur. Leur transfert représente une disposition dont la valeur totale est estimée à 297,4 M\$ au 31 décembre 2022.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie et au Transporteur **au plus tard le 20 juillet 2022 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 27 juillet 2022 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le Règlement ainsi que le Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 